

EVIOSYS PACKAGING SIEM
Société Anonyme avec Conseil d'administration
Au capital de 1 889 220 000 FCFA
Siège Social : Abidjan – Boulevard Valérie Giscard d'Estaing
01 BP 1242 Abidjan 01
RCCM n° CI-ABJ-1962-B-451

AVIS DE CONVOCATION

La Société EVIOSYS PACKAGING SIEM informe ses Actionnaires que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **29 septembre 2023** à **9 heures**, au siège de la CGECI, sis à la Maison de l'Entreprise, au Plateau, à l'Angle du Boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✘ Lecture du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice – Approbation desdits comptes ;
- ✘ Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- ✘ Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées – Approbation desdites conventions ;
- ✘ Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs en remplacement d'administrateurs démissionnaires ;
- ✘ Renouvellement des mandats des administrateurs arrivant à échéance ;
- ✘ Pouvoirs pour les formalités de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 31.3.1 des statuts, le droit de participer à l'assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré avant la date de la réunion à zéro heure, heure locale, soit dans les registres de titres nominatifs tenus par la société soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Au cas où vous ou votre représentant légal (dans l'hypothèse d'un actionnaire personne morale) ne pourriez pas personnellement assister à cette assemblée, vous pouvez vous y faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir dont le modèle est tenu à votre disposition au siège de la société et à BICIBOURSE. La qualité de représentant légal devra être justifiée par l'acte de nomination qui devra être présenté.

Les actionnaires pourront émarger la feuille de présence et entrer dans la salle à partir de 8 heures.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 525 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, les documents afférents à cette assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires de la société quinze (15) jours avant la date de l'assemblée dans les lieux ci-dessus indiqués.

Le texte des projets des résolutions suivant sera présenté à la prochaine assemblée générale ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur cet exercice, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme portant droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les termes et conclusions de ce rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, statuant à titre ordinaire, décide d'affecter comme suit, le résultat net de l'exercice 2022.

Résultat net de l'exercice	3 857 786 280 FCFA
Report à nouveau antérieur	3 483 023 261 FCFA
	<hr/>
Résultat distribuable	7 340 809 541 FCFA
	<hr/> <hr/>
Affectation au compte de réserve libre	0 FCFA
Distribution de dividendes	0 FCFA
REPORT A NOUVEAU	7 340 809 541 FCFA

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes établi conformément aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les termes et conclusions de ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire,

Ratifie la nomination de Monsieur Abderrahim KIKER comme administrateur en remplacement de Monsieur Ludovic CHAILLOT. Son mandat arrivera à expiration dans les mêmes conditions.

Ratifie la nomination de Monsieur Abdallah AIT BABA ALI, comme administrateur en remplacement de Madame Asmaa MEDIANE. Son mandat arrivera à expiration dans les mêmes conditions.
M. Abdallah AIT BABA ALI remplace également Mme Asmaa MEDIANE à la tête du Comité d'Audit.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire,

Approuve le renouvellement pour une durée de six ans du mandat de Monsieur Laurent WATTEAUX, mandat qui arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire,

Approuve le renouvellement pour une durée de six ans du mandat de Monsieur Philippe BUBENDORF, mandat qui arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire,

Approuve le renouvellement pour une durée de six ans du mandat de Monsieur Abderrahim KIKER, mandat qui arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

NEUVIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire,

Approuve le renouvellement pour une durée de six ans du mandat de Monsieur Abdallah AIT BABA ALI, mandat qui arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales partout où besoin sera.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION